

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 47-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	03/10/2018
Présents	13
Absents	10
Procurations	2
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du trois octobre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le neuf octobre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à Pierre GARCIA, PEISER Jean-Luc à Jean SAINT MARTIN.

Absents : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Cession à la commune des parcelles n° 2240 et 2242 situées avenue des Pyrénées

Ces parcelles situées sur l'avenue des Pyrénées sont partie intégrante de la voirie et il y a lieu de les céder à la commune afin de les transférer dans le domaine public. Pour cette cession gratuite, les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal doit se prononcer et autoriser Mme le Maire à engager les démarches.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la cession des parcelles suscitées pour transfert dans le domaine public,
- **Dit** que ces dépenses sont inscrites au budget,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20181009-47D2018-DE

Département de l'ARIEGE
Commune de MIREPOIX



Lieu dit "Bellanayre"
Section E
Parcelle n° 1157

PLAN DE DIVISION

Propriété de l'indivision GRAVIASSY/COURTHIEU/VILLARD

Echelle : 1 / 500

Nom du Schéar : 170668
Dressé le 06/03/2018

Lévé : E.E
Dessiné : E.E

Coordonnées : Système CCG13

VALORIS Géomètre-Expert
3 Avenue des Fiches Averat
31230 MIREVEL
Tél : 05.62.18.71.39 Fax : 05.62.18.71.39
mail : info@valoris-expert.com

AUTRIVE - REVEL - TOULOUSE
MOLLOUX - VERDUQUE - MAIR - LAMARZAC

Noté:
Les limites périmétriques de la propriété n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire.
Ce plan ne fait pas apparaître les réseaux ou canalisations souterraines qui n'auraient été portés à la connaissance du Géomètre.

ATTRIBUTIONS NOUVELLES PARCELLES	
Parcelles à céder ultérieurement à la commune de MIREPOIX :	
A n° 2242	S = 116 m ²
E n° 2240	S = 39 m ²
Parcelle destinée à Mme VILLARD Nady :	
B n° 2243	S = 133 m ²
Parcelle destinée à Mme COURTHIEU Joceline :	
C n° 2244	S = 154 m ²
Parcelle destinée à M. et Mme COURTHIEU Jean :	
D n° 2245	S = 32 m ²
Parcelle conservée par M. et Mme COURTHIEU Jean :	
F n° 2241	S = 60 49

LEGENDE

- Point levé ou calculé
- + Spil
- ⊕ Bonne existante
- ⊙ Bonne nouvelle
- Application cadastrale donnée à titre indicatif
- Limite objet de la division

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2018
Application agréée E-legalite.com

